

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Glorget, 29 avril 1885](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Glorget, 29 avril 1885

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 avril 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Glorget](#)

Lieu de destinationTernuay-Melay-et-Saint-Hilaire (Haute-Saône)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin commente le projet de réforme des élections de Glorget. Il lui indique que le journal *Le Devoir* ne peut publier son projet

NotesLieu de destination : « La chapelle St Hilaire par Gy Haute-Saône ».

### Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Élections](#), [Réformes](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation2 p. (474r, 475r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et  
métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification  
le 27/09/2024

---

Guise Familistère 29 avril 1844

474

Monsieur Gargot,

J'ai lu votre projet de représentation dans lequel je trouve une grande conformité avec le mien.

En effet, vous proposez :

L'unité de collège national pour l'élection des députés — Je l'ai proposée.

L'unité de collège départemental pour l'élection des conseils généraux — Je l'ai proposée.

L'unité de collège communal pour l'élection des conseils municipaux — Je l'ai proposée.

L'élection à la majorité relative — Je l'ai proposée.

Le vote à la commune — Je l'ai proposé.

Le renouvellement intégral tous les ans — J'ai proposé le renouvellement annuel par sorite.

Le bulletin de vote uninominal dans toutes les élections — J'ai proposé le bulletin de liste de 12 noms pour tous les citoyens sur ces deux derniers points : le bulletin

de liste et le renouvellement partiel annuel où vous différez avec moi, j'ai donné mes raisons; il faudrait au moins une démonstration contraire pour que le Devoir pût s'en occuper. Le renouvellement partiel annuel est bien loin d'être admis à plus forte raison en est-il de même du renouvellement intégral. Ce serait beaucoup déjà de faire admettre ces sept points fondamentaux.

Je ne m'arrête donc pas à votre idée d'un programme imposé, ni à vos attributions du suffrage.

Quant au mode pratique de dépouillement et de recensement, c'est à peu de chose près celui que j'ai décrit.

Le Devoir ne pouvant publier votre projet sans se répéter, je suis obligé de vous le retourner sous ce pli.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Godin